



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-14697>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **24-14697**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Marseille

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux dans le corps d'état : Chauffage, Climatisation, VMC - 5 lots

Description : Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille pour l'ensemble des services municipaux dans le corps d'état : Chauffage, Climatisation, VMC - 5 lots. - Concernant les lots n° 1 à 4, chaque lot est conclu pour un montant minimum de 300 000 Euros HT annuels et un montant maximum de 1 800 000 Euros HT annuels. - Concernant le lot n° 5, il est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 2 000 000 Euros HT annuels. Le lot n° 5 sera utilisé dès lors que le montant d'une commande est supérieur à 150 000 Euros HT ou que la prestation n'est pas prévue au bordereau de prix unitaires des lots à bons de commande.

Identifiant de la procédure : b7404905-df09-4a7b-8703-f21d2a5511cb

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour tous bâtiments hors écoles et crèches des 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande.

Description : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour tous bâtiments hors écoles et crèches des 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande. Pour chacun des lots, la durée du marché est d'un an à compter du 11/06/2024, ou de la date de notification si celle-ci intervient après cette date. En ce qui concerne l'ensemble des lots, les marchés sont reconductibles de manière tacite par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures:

Description : 1) Renseignements concernant la situation juridique du candidat: Lettre de candidature (pouvant prendre la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. 2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le

montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières). La capacité à réaliser le marché sera appréciée en fonction du chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du marché, calculé sur la moyenne des 3 dernières années : Il devra être au moins égal à 1 800 000 euros HT pour l'obtention d'un lot, quel qu'il soit. Pour l'obtention d'un lot mono attributaire et du lot multi attributaire (lot n° 5), il devra être au minimum de 3 600 000 Euros HT. 3) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat: - Déclaration indiquant les effectifs du candidat sur le dernier exercice. L'attention de chaque candidat est attirée sur le fait qu'il sera tenu compte d'un effectif minimum sur le dernier exercice : - 12 techniciens et 2 encadrants. - Certificats de qualification QUALIBAT 5312 (installations thermiques - technicité confirmée) ou QUALIBAT 5412 (climatisation - technicité confirmée) ou qualifications équivalentes. L'entreprise fournira ses modes opératoires pour les interventions en sous-section 4, ainsi que les attestations de formation du personnel dans ce domaine. A défaut des certificats de qualification, la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment par la présentation d'une liste détaillée de prestations exécutées et significatives par rapport aux chiffres d'affaires déclarés pour l'objet du marché, au cours des 3 dernières années, pouvant indiquer le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et les coordonnées des maîtres d'ouvrages. Cette liste peut être appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Le jugement des offres : Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants applicables à tous les lots : - Prix de l'offre : 40 % - Valeur technique de l'offre : 60 % 1) Prix de l'offre : 40 %: La notation de l'offre financière du candidat, $N(i)$, sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 20 \times [P(m) / P(i)]$ Dans laquelle : $N(i)$ est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) $P(i)$ est le prix de l'offre du candidat $P(m)$ est le prix de l'offre la moins disante (après élimination éventuelle des offres anormalement basses). Le nombre maximum de points sera de 20 points. Le détail est donné dans le règlement de consultation. 2) Valeur technique de l'offre : 60 %: La valeur technique sera évaluée à partir du cadre d'analyse technique complété par le candidat. Ce cadre d'analyse technique porte sur les sous-critères suivants, qui seront chacun analysés au regard de sa pertinence, son adéquation et sa cohérence avec les prestations, objet du marché : - Pertinence de l'organisation du candidat pour accomplir la mission (organisation du candidat pour structurer les échanges avec le maître d'ouvrage, organisation du candidat en interne pour planifier les interventions de ses agents, présentation de l'organigramme du candidat (des intervenants à la personne habilitée à signer le marché)). Ce sous-critère sera noté sur 7 points. - Adéquation des compétences du personnel spécifiquement affecté pour exécuter les prestations, objet du marché (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle, qualifications). Ce sous-critère sera noté sur 8 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour garantir le respect de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 3 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour la gestion des déchets dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 2 points. La note maximum est de 20 points. Pour chacun des sous-critères, l'absence de réponses sera notée 0 (zéro). Un sous-critère noté 0 (zéro) rendra

l'offre irrégulière. Une note globale inférieure ou égale à 5 (cinq) rendra l'offre irrégulière. Le total des points attribués à chaque sous-critère constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante: $VT = 20 \times (VT(i)/VT(m))$ Dans laquelle : VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ; VT (i) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ; VT (m) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre. 3) Evaluation finale: Les offres sont classées suivant la valeur de la note N correspondant à la note définitive. L'entreprise classée première est celle ayant la note la plus élevée. La note N du candidat est définie par la formule de pondération suivante : $N = N(i) \times 0,40 + VT \times 0,60$ Compte tenu de la formule présentée ci-dessus, la pondération s'effectuera sur la base de 40 % au regard du prix, et de 60 % en ce qui concerne la valeur technique. Le détail est donné dans le Règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 12/03/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Ville de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Ville de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Marseille

Titre : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour l'ensemble des arrondissements et équipements rattachés. Accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents.

Description : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour l'ensemble des arrondissements et équipements rattachés. Accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents. Pour chacun des lots, la durée du marché est d'un an à compter du 11/06/2024, ou de la date de notification si celle-ci intervient après cette date. En ce qui concerne l'ensemble des lots, les marchés sont reconductibles de manière tacite par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures:

Description : 1) Renseignements concernant la situation juridique du candidat: Lettre de candidature (pouvant prendre la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. 2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières). La capacité à réaliser le marché sera appréciée en fonction du chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du marché, calculé sur la moyenne des 3 dernières années : Il devra être au moins égal à 1 800 000 euros HT pour l'obtention d'un lot, quel qu'il soit. Pour l'obtention d'un lot mono attributaire et du lot multi attributaire (lot n° 5), il devra être au minimum de 3 600 000 Euros HT. 3) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat: - Déclaration indiquant les effectifs du candidat sur le dernier exercice. L'attention de chaque candidat est attirée sur le fait qu'il sera tenu compte d'un effectif minimum sur le dernier exercice : - 12 techniciens et 2 encadrants. - Certificats de qualification QUALIBAT 5312 (installations thermiques

- technicité confirmée) ou QUALIBAT 5412 (climatisation - technicité confirmée) ou qualifications équivalentes. L'entreprise fournira ses modes opératoires pour les interventions en sous-section 4, ainsi que les attestations de formation du personnel dans ce domaine. A défaut des certificats de qualification, la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment par la présentation d'une liste détaillée de prestations exécutées et significatives par rapport aux chiffres d'affaires déclarés pour l'objet du marché, au cours des 3 dernières années, pouvant indiquer le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et les coordonnées des maîtres d'ouvrages. Cette liste peut être appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Le jugement des offres : Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants applicables à tous les lots : - Prix de l'offre : 40 % - Valeur technique de l'offre : 60 % 1) Prix de l'offre : 40 %: La notation de l'offre financière du candidat, $N(i)$, sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 20 \times [P(m) / P(i)]$ Dans laquelle : $N(i)$ est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) $P(i)$ est le prix de l'offre du candidat $P(m)$ est le prix de l'offre la moins disante (après élimination éventuelle des offres anormalement basses). Le nombre maximum de points sera de 20 points. Le détail est donné dans le règlement de consultation. 2) Valeur technique de l'offre : 60 %: La valeur technique sera évaluée à partir du cadre d'analyse technique complété par le candidat. Ce cadre d'analyse technique porte sur les sous-critères suivants, qui seront chacun analysés au regard de sa pertinence, son adéquation et sa cohérence avec les prestations, objet du marché : - Pertinence de l'organisation du candidat pour accomplir la mission (organisation du candidat pour structurer les échanges avec le maître d'ouvrage, organisation du candidat en interne pour planifier les interventions de ses agents, présentation de l'organigramme du candidat (des intervenants à la personne habilitée à signer le marché)). Ce sous-critère sera noté sur 7 points. - Adéquation des compétences du personnel spécifiquement affecté pour exécuter les prestations, objet du marché (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle, qualifications). Ce sous-critère sera noté sur 8 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour garantir le respect de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 3 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour la gestion des déchets dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 2 points. La note maximum est de 20 points. Pour chacun des sous-critères, l'absence de réponses sera notée 0 (zéro). Un sous-critère noté 0 (zéro) rendra l'offre irrégulière. Une note globale inférieure ou égale à 5 (cinq) rendra l'offre irrégulière. Le total des points attribués à chaque sous-critère constituera la valeur technique initiale $VT(i)$ du candidat. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante: $VT = 20 \times (VT(i)/VT(m))$ Dans laquelle : VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ; $VT(i)$ est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ; $VT(m)$ est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre. 3) Evaluation finale: Les offres sont classées suivant la valeur de la note N correspondant à la note définitive. L'entreprise classée première est celle ayant la note la plus élevée. La note N du candidat est définie par la formule de pondération suivante : $N = N(i) \times 0,40 + VT$

x 0,60 Compte tenu de la formule présentée ci-dessus, la pondération s'effectuera sur la base de 40 % au regard du prix, et de 60 % en ce qui concerne la valeur technique. Le détail est donné dans le Règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 12/03/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Ville de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Ville de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Marseille

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour les écoles et crèches des 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande.

Description : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour les écoles et crèches des 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande. Pour chacun des lots, la durée du marché est d'un an à compter du 11/06/2024, ou de la date de notification si celle-ci intervient après cette date. En ce qui concerne l'ensemble des lots, les marchés sont reconductibles de manière tacite par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures:

Description : 1) Renseignements concernant la situation juridique du candidat: Lettre de candidature (pouvant prendre la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. 2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières). La capacité à réaliser le marché sera appréciée en fonction du chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du marché, calculé sur la moyenne des 3 dernières années : Il devra être au moins égal à 1 800 000 euros HT pour l'obtention d'un lot, quel qu'il soit. Pour l'obtention d'un lot mono attributaire et du lot multi attributaire (lot n° 5), il devra être au minimum de 3 600 000 Euros HT. 3) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat: - Déclaration indiquant les effectifs du candidat sur le dernier exercice. L'attention de chaque candidat est attirée sur le fait qu'il sera tenu compte d'un effectif minimum sur le dernier exercice : - 12 techniciens et 2 encadrants. - Certificats de qualification QUALIBAT 5312 (installations thermiques - technicité confirmée) ou QUALIBAT 5412 (climatisation - technicité confirmée) ou qualifications équivalentes. L'entreprise fournira ses modes opératoires pour les interventions en sous-section 4, ainsi que les attestations de formation du personnel dans ce domaine. A défaut des certificats de qualification, la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment par la présentation d'une liste détaillée de prestations exécutées et significatives par rapport aux chiffres d'affaires déclarés pour l'objet du marché, au cours des 3

dernières années, pouvant indiquer le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et les coordonnées des maîtres d'ouvrages. Cette liste peut être appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Le jugement des offres : Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants applicables à tous les lots : - Prix de l'offre : 40 % - Valeur technique de l'offre : 60 %

1) Prix de l'offre : 40 %: La notation de l'offre financière du candidat, $N(i)$, sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 20 \times [P(m) / P(i)]$ Dans laquelle : $N(i)$ est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) $P(i)$ est le prix de l'offre du candidat $P(m)$ est le prix de l'offre la moins disante (après élimination éventuelle des offres anormalement basses). Le nombre maximum de points sera de 20 points. Le détail est donné dans le règlement de consultation.

2) Valeur technique de l'offre : 60 %: La valeur technique sera évaluée à partir du cadre d'analyse technique complété par le candidat. Ce cadre d'analyse technique porte sur les sous-critères suivants, qui seront chacun analysés au regard de sa pertinence, son adéquation et sa cohérence avec les prestations, objet du marché : - Pertinence de l'organisation du candidat pour accomplir la mission (organisation du candidat pour structurer les échanges avec le maître d'ouvrage, organisation du candidat en interne pour planifier les interventions de ses agents, présentation de l'organigramme du candidat (des intervenants à la personne habilitée à signer le marché)). Ce sous-critère sera noté sur 7 points. - Adéquation des compétences du personnel spécifiquement affecté pour exécuter les prestations, objet du marché (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle, qualifications). Ce sous-critère sera noté sur 8 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour garantir le respect de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 3 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour la gestion des déchets dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 2 points. La note maximum est de 20 points. Pour chacun des sous-critères, l'absence de réponses sera notée 0 (zéro). Un sous-critère noté 0 (zéro) rendra l'offre irrégulière. Une note globale inférieure ou égale à 5 (cinq) rendra l'offre irrégulière. Le total des points attribués à chaque sous-critère constituera la valeur technique initiale $VT(i)$ du candidat. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante: $VT = 20 \times (VT(i)/VT(m))$ Dans laquelle : VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ; $VT(i)$ est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ; $VT(m)$ est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre.

3) Evaluation finale: Les offres sont classées suivant la valeur de la note N correspondant à la note définitive. L'entreprise classée première est celle ayant la note la plus élevée. La note N du candidat est définie par la formule de pondération suivante : $N = N(i) \times 0,40 + VT \times 0,60$ Compte tenu de la formule présentée ci-dessus, la pondération s'effectuera sur la base de 40 % au regard du prix, et de 60 % en ce qui concerne la valeur technique. Le détail est donné dans le Règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 12/03/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Ville de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Ville de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Marseille

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour tous bâtiments hors écoles et crèches des 2, 3, 4, 5, 13, 14, 15, 16èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande.

Description : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour tous bâtiments hors écoles et crèches des 2, 3, 4, 5, 13, 14, 15, 16èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande. Pour chacun des lots, la durée du marché est d'un an à compter du 11/06/2024, ou de la date de notification si celle-ci intervient après cette date. En ce qui concerne l'ensemble des lots, les marchés sont reconductibles de manière tacite par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures:

Description : 1) Renseignements concernant la situation juridique du candidat: Lettre de candidature (pouvant prendre la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. 2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières). La capacité à réaliser le marché sera appréciée en fonction du chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du marché, calculé sur la moyenne des 3 dernières années : Il devra être au moins égal à 1 800 000 euros HT pour l'obtention d'un lot, quel qu'il soit. Pour l'obtention d'un lot mono attributaire et du lot multi attributaire (lot n° 5), il devra être au minimum de 3 600 000 Euros HT. 3) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat: - Déclaration indiquant les effectifs du candidat sur le dernier exercice. L'attention de chaque candidat est attirée sur le fait qu'il sera tenu compte d'un effectif minimum sur le dernier exercice : - 12 techniciens et 2 encadrants. - Certificats de qualification QUALIBAT 5312 (installations thermiques - technicité confirmée) ou QUALIBAT 5412 (climatisation - technicité confirmée) ou qualifications équivalentes. L'entreprise fournira ses modes opératoires pour les interventions en sous-section 4, ainsi que les attestations de formation du personnel dans ce domaine. A défaut des certificats de qualification, la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment par la présentation d'une liste détaillée de prestations exécutées et significatives par rapport aux chiffres d'affaires déclarés pour l'objet du marché, au cours des 3 dernières années, pouvant indiquer le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et les coordonnées des maîtres d'ouvrages. Cette liste peut être appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Le jugement des offres : Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants applicables à tous les lots : - Prix de l'offre : 40 % - Valeur technique de l'offre : 60 %

1) Prix de l'offre : 40 %: La notation de l'offre financière du candidat, $N(i)$, sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 20 \times [P(m) / P(i)]$ Dans laquelle : $N(i)$ est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) $P(i)$ est le prix de l'offre du candidat $P(m)$ est le prix de l'offre la moins disante (après élimination éventuelle des offres anormalement basses). Le nombre maximum de points sera de 20 points. Le détail est donné dans le règlement de consultation.

2) Valeur technique de l'offre : 60 %: La valeur technique sera évaluée à partir du cadre d'analyse technique complété par le candidat. Ce cadre d'analyse technique porte sur les sous-critères suivants, qui seront chacun analysés au regard de sa pertinence, son adéquation et sa cohérence avec les prestations, objet du marché : - Pertinence de l'organisation du candidat pour accomplir la mission (organisation du candidat pour structurer les échanges avec le maître d'ouvrage, organisation du candidat en interne pour planifier les interventions de ses agents, présentation de l'organigramme du candidat (des intervenants à la personne habilitée à signer le marché)). Ce sous-critère sera noté sur 7 points. - Adéquation des compétences du personnel spécifiquement affecté pour exécuter les prestations, objet du marché (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle, qualifications). Ce sous-critère sera noté sur 8 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour garantir le respect de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 3 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour la gestion des déchets dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 2 points. La note maximum est de 20 points. Pour chacun des sous-critères, l'absence de réponses sera notée 0 (zéro). Un sous-critère noté 0 (zéro) rendra l'offre irrégulière. Une note globale inférieure ou égale à 5 (cinq) rendra l'offre irrégulière. Le total des points attribués à chaque sous-critère constituera la valeur technique initiale $VT(i)$ du candidat. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante: $VT = 20 \times (VT(i)/VT(m))$ Dans laquelle : VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ; $VT(i)$ est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ; $VT(m)$ est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre.

3) Evaluation finale: Les offres sont classées suivant la valeur de la note N correspondant à la note définitive. L'entreprise classée première est celle ayant la note la plus élevée. La note N du candidat est définie par la formule de pondération suivante : $N = N(i) \times 0,40 + VT \times 0,60$ Compte tenu de la formule présentée ci-dessus, la pondération s'effectuera sur la base de 40 % au regard du prix, et de 60 % en ce qui concerne la valeur technique. Le détail est donné dans le Règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 12/03/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Ville de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Ville de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Marseille

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour les écoles et crèches des 2, 3, 4, 5, 13, 14, 15, 16èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande.

Description : Travaux de chauffage, climatisation, VMC pour les écoles et crèches des 2, 3, 4, 5, 13, 14, 15, 16èmes arrondissements et équipements rattachés de la Ville de Marseille. Accord-cadre mono attributaire à bons de commande. Pour chacun des lots, la durée du marché est d'un an à compter du 11/06/2024, ou de la date de notification si celle-ci intervient après cette date. En ce qui concerne l'ensemble des lots, les marchés sont reconductibles de manière tacite par période d'un an, dans la limite de 3 reconductions.

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv) : 45331000 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Renseignements et documents demandés à l'appui des candidatures:

Description : 1) Renseignements concernant la situation juridique du candidat: Lettre de candidature (pouvant prendre la forme du DC1) dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du Code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché. 2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise: - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières). La capacité à réaliser le marché sera appréciée en fonction du chiffre d'affaires relatif aux prestations objets du marché, calculé sur la moyenne des 3 dernières années : Il devra être au moins égal à 1 800 000 euros HT pour l'obtention d'un lot, quel qu'il soit. Pour l'obtention d'un lot mono attributaire et du lot multi attributaire (lot n° 5), il devra être au minimum de 3 600 000 Euros HT. 3) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat: - Déclaration indiquant les effectifs du candidat sur le dernier exercice. L'attention de chaque candidat est attirée sur le fait qu'il sera tenu compte d'un effectif minimum sur le dernier exercice : - 12 techniciens et 2 encadrants. - Certificats de qualification QUALIBAT 5312 (installations thermiques - technicité confirmée) ou QUALIBAT 5412 (climatisation - technicité confirmée) ou qualifications équivalentes. L'entreprise fournira ses modes opératoires pour les interventions en sous-section 4, ainsi que les attestations de formation du personnel dans ce domaine. A défaut des certificats de qualification, la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment par la présentation d'une liste détaillée de prestations exécutées et significatives par rapport aux chiffres d'affaires déclarés pour l'objet du marché, au cours des 3 dernières années, pouvant indiquer le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et les coordonnées des maîtres d'ouvrages. Cette liste peut être appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Le jugement des offres : Le jugement des offres sera effectué sur les critères pondérés suivants applicables à tous les lots : - Prix de l'offre : 40 % - Valeur technique de l'offre : 60 % 1) Prix de l'offre : 40 %: La notation de l'offre financière du candidat, $N(i)$, sera effectuée à l'aide de la formule suivante : $N(i) = 20 \times [P(m) / P(i)]$ Dans laquelle : $N(i)$ est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) $P(i)$ est le prix de l'offre du candidat $P(m)$ est le prix de l'offre la moins disante (après élimination éventuelle des offres anormalement basses). Le nombre maximum de points sera de 20 points. Le détail est donné dans le règlement de consultation. 2) Valeur technique de l'offre : 60 %: La valeur technique sera

évaluée à partir du cadre d'analyse technique complété par le candidat. Ce cadre d'analyse technique porte sur les sous-critères suivants, qui seront chacun analysés au regard de sa pertinence, son adéquation et sa cohérence avec les prestations, objet du marché : - Pertinence de l'organisation du candidat pour accomplir la mission (organisation du candidat pour structurer les échanges avec le maître d'ouvrage, organisation du candidat en interne pour planifier les interventions de ses agents, présentation de l'organigramme du candidat (des intervenants à la personne habilitée à signer le marché)). Ce sous-critère sera noté sur 7 points. - Adéquation des compétences du personnel spécifiquement affecté pour exécuter les prestations, objet du marché (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle, qualifications). Ce sous-critère sera noté sur 8 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour garantir le respect de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 3 points. - Qualité de l'organisation mise en place pour la gestion des déchets dans le cadre de l'exécution des prestations. Ce sous-critère sera noté sur 2 points. La note maximum est de 20 points. Pour chacun des sous-critères, l'absence de réponses sera notée 0 (zéro). Un sous-critère noté 0 (zéro) rendra l'offre irrégulière. Une note globale inférieure ou égale à 5 (cinq) rendra l'offre irrégulière. Le total des points attribués à chaque sous-critère constituera la valeur technique initiale VT (i) du candidat. Après élimination éventuelle des offres irrégulières ou inappropriées, la notation de l'offre du candidat (i) sera effectuée à l'aide de la formule suivante: $VT = 20 \times (VT(i)/VT(m))$ Dans laquelle : VT est la note finale attribuée à la valeur technique du candidat (i) ; VT (i) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat (i) ; VT (m) est la valeur technique initiale obtenue par le candidat ayant la meilleure offre. 3) Evaluation finale: Les offres sont classées suivant la valeur de la note N correspondant à la note définitive. L'entreprise classée première est celle ayant la note la plus élevée. La note N du candidat est définie par la formule de pondération suivante : $N = N(i) \times 0,40 + VT \times 0,60$ Compte tenu de la formule présentée ci-dessus, la pondération s'effectuera sur la base de 40 % au regard du prix, et de 60 % en ce qui concerne la valeur technique. Le détail est donné dans le Règlement de consultation.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 12/03/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Ville de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Ville de Marseille

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Marseille

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Marseille

Numéro d'enregistrement : ORG-0001

Ville : Marseille

Pays : France

Adresse électronique : guichet-dmp@marseille.fr

Téléphone : 0491551111

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : d567a63e-a8c6-45a0-a9da-88b6c2371390 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 06/02/2024 à 14:03

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/02/2024